

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID: 079-200041317-20230220-C__15_02_2023-DE

Votants: 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 13 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 février 2023

GESTION DU PATRIMOINE - MARCHÉ D'ACHAT DE CHALEUR VERTE POUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SITUÉS SUR LA COMMUNE DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON - AVENANT N°3

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Clément COHEN à Annick BAMBERGER, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Thibault HEBRARD à Aurore NADAL, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Christian BREMAUD, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre DIGET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Nicolas ROBIN.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Alain LIAIGRE, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

<u>Titulaire absent excusé</u>:

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

C- 15-02-2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

GESTION DU PATRIMOINE - MARCHÉ D'ACHAT DE CHALEUR VERTE POUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS SITUÉS SUR LA COMMUNE DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON - AVENANT N°3

Monsieur Claude BOISSON, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le marché n°20188086 relatif à l'achat de chaleur verte pour les équipements publics situés sur la commune de Mauzé-sur-le-Mignon conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et DEMETER ENERGIES, notifié le 24 novembre 2018 ;

Vu la délibération n°C39-03-2018 du Conseil d'Agglomération du 12 mars 2018 autorisant la formation d'un groupement de commandes entre le collège René CAILLE de Mauzé-sur-le-Mignon et la CAN, elle-même coordonnatrice du groupement ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de chaleur verte signée le 11 juillet 2018 ;

Vu l'avenant n°1 à ce marché, notifié le 15 février 2018 ;

Vu l'avenant n°2 à ce marché, notifié le 12 octobre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision ;

Vu la demande, par courrier, de la société DEMETER ENERGIES en date du 15 décembre 2022;

Vu les factures transmises par la société titulaire du marché ;

Considérant l'augmentation du prix des matières premières des fournitures et de l'énergie nécessaires à la réalisation du présent marché :

- les consommables et les pièces industrielles de rechange, nécessaires au fonctionnement de l'unité de méthanisation, ont augmenté de 30% à 175% depuis un an (pompes, agitateurs = + 30%, charbon actif = + 85%, issues de céréales = + 175%);
- le prix du gasoil non routier utilisé pour la flotte de véhicules transportant les effluents d'élevage et le retour des digestats dans les exploitations agricoles a augmenté de 80% entre janvier 2021 et novembre 2022;

Considérant que la formule de révision ne permet pas de couvrir les charges extracontractuelles liées aux hausses constatées depuis le dernier trimestre 2021 et dont l'ampleur a été accentuée par la guerre en Ukraine débutée en février 2022 ;

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID: 079-200041317-20230220-C__15_02_2023-DE

Considérant les éléments apportés par la société titulaire du marché afin de justifier des coûts supportés ;

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant 3 afin :

- d'ajouter une augmentation supplémentaire de 17,31% sur le prix de vente de chaleur afin d'obtenir un prix de 95 € HT/MWh au lieu de 80,98 € HT/MWh (prix révisé au 1^{er} janvier 2023), à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- de prévoir une clause de revoyure afin d'adapter cette modalité selon le contexte économique.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve et autorise la signature de l'avenant n°3 au marché d'achat de chaleur verte à Mauzé-sur-le-Mignon et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 75 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Aurore NADAL

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué